SERVICE VACANCES · SÉJOURS 2027

COMMENT S'INSCRIRE ?

3 étapes, c'est tout !

FÉDÉRATION LANDES
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

1 Remplir la fiche d'inscription 2027

Une seule fiche par enfant, avec un 1er et un 2e choix de séjour, le lieu de rendez-vous, les aides sollicitées et **une adresse mail valide**.

L'identité complète du représentant légal est nécessaire pour la demande de Bon Vacances départemental.

2 Payer le séjour

Joindre **le paiement et les justificatifs** (voir ci-dessous).

Chèques-Vacances ANCV acceptés, **paiement échelonné possible sous 15 jours avant le départ**

3 Envoyer le tout à la Ligue de l'enseignement

Par courrier : 91 impasse Joliot-Curie, 40280 Saint-Pierre-du-Mont

Ou par mail : vacances@laligue40.fr

Inscriptions par ordre d'arrivée.

Votre adresse mail est indispensable

La convocation et le carnet de voyage sont désormais envoyés **par mail**. Indiquez lisiblement sur la fiche d'inscription une **adresse mail valide et consultée régulièrement**, et pensez à vérifier vos courriers indésirables.

PIÈCES À JOINDRE

Pour les résidents landais

Tout justificatif d'aide d'un CSE ou d'une commune, et votre QF selon votre organisme :

Allocataires CAF des Landes, QF de 0 à 1 000 €
Le mail de la CAF comprenant la Carte Identité Vacances 2027 indiquant la date de validité.

QF est compris entre 1 000,01 et 1 500 €
L'attestation CAF de votre QF d'octobre 2026

Allocataires MSA Sud Aquitaine
La photocopie recto/verso du Bon Vacances 2027 + l'attestation de votre QF de novembre 2026.

Autres régimes
L'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) + l'attestation de toutes les prestations familiales d'octobre 2026.

Pour les résidents hors département

Allocataires CAF uniquement
La notification des aides aux vacances 2027.

Plus d'infos en ligne sur laligue40.fr
Sur chaque fiche séjour : programme jour par jour, journée type, trousseau, transport, photos des centres.

LES AIDES AU DÉPART

Cumulables ! Plusieurs aides peuvent se cumuler et réduire fortement le prix à payer. Voici les 4 principales :

Pass colo

Aide de l'État – enfants de 11 ans

200 à 350 € déduit du prix (tiers payant)

POUR QUI ?

L'enfant l'année de ses 11 ans, si QF ≤ 1 500 €

MONTANT SELON QF

QF ≤ 200 €	**350 €**
QF de 201 à 700 €	**300 €**
QF de 701 à 1 200 €	**250 €**
QF de 1 201 à 1 500 €	**200 €**

Applicable aux séjours à partir du 4 janvier 2027, l'année des 11 ans, **pour un seul séjour par an**.

AVE – Aide aux Vacances Enfants

CAF des Landes (VACAF)

jusqu'à 70 % du coût, plafonné à 50 €/jour

POUR QUI ?

Enfants de 4 à 17 ans, QF ≤ 950 € (janvier)

MONTANT

Prise en charge de 70 % du séjour, plafonnée à **50 €/jour**, pour 2 à 15 jours (15 jours maximum par an).

Applicable aux séjours à partir du 4 janvier 2027.

ATL – CAF des Landes

Séjours avec hébergement

10 à 14 € par jour

MONTANT SELON QF

QF ≤ 449 €	**14 €/jour**
QF de 449,01 à 794 €	**12 €/jour**
QF de 794,01 à 1 000 €	**10 €/jour**

Séjours sans limitation de durée. Du 6 janvier 2027 au 5 mars 2028.

Bon Vacances départemental

Conseil départemental des Landes

150 à 350 € par séjour (4 jours minimum)

AIDE FORFAITAIRE SELON LE QF

QF ≤ 500 €	**350 €**
QF de 501 à 1 000 €	**250 €**
QF de 1 001 à 1 500 €	**150 €**
Mini-séjour de 2-3 jours	**10 €/jour**

Réservée aux familles landaises. Applicable aux séjours à partir du 4 janvier 2027, pour un seul séjour par an.

Bonne nouvelle : ces aides se cumulent !

En combinant Pass colo, AVE et Bon Vacances, le reste à charge peut rapidement diminuer. Notre équipe vous accompagne dans toutes les démarches : **05 58 06 53 90**.

Montants et plafonds indicatifs : vérifiez votre éligibilité et les conditions à jour auprès de chaque organisme.

Une question avant d'inscrire votre enfant ?

L'équipe du Service Vacances vous répond du lundi au vendredi.

05 58 06 53 90

vacances@laligue40.fr

SERVICE VACANCES · SÉJOURS 2027

BESOIN D'AIDE ?

Les réponses aux questions les plus fréquentes des familles

FÉDÉRATION LANDES
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Mon inscription
Documents, places, aides, paiement · Q1 à 7

Mon séjour
Rendez-vous, documents, besoins spécifiques · Q8 à 17

Sur place et après
Téléphone, argent de poche, nouvelles · Q18 à 23

Autres
Recrutement et contact

MON INSCRIPTION

1 Quels documents dois-je renvoyer au moment de la réservation ?

Pour les familles landaises, merci de nous envoyer :

- ☐ la **fiche d'inscription 2027** (une seule fiche par enfant), avec un 1er et un 2e choix de séjour, le lieu de rendez-vous et les aides sollicitées. L'identité complète du représentant légal est nécessaire pour la demande de Bon Vacances départemental ;
- ☐ le **paiement du séjour** (Chèques-Vacances ANCV acceptés, paiement échelonné possible) ;
- ☐ les **justificatifs** : tout justificatif d'aide d'un CSE ou d'une commune, et votre QF selon votre organisme :

Allocataires CAF des Landes (QF de 0 à 1 000 €) : le mail de la CAF comprenant la Carte Identité Vacances 2027 indiquant la date de validité.

Allocataires CAF, QF compris entre 1 000,01 et 1 500 € : l'attestation CAF de votre QF d'octobre 2026.

Allocataires MSA Sud Aquitaine : la photocopie recto/verso du Bon Vacances 2027 et l'attestation de votre QF de novembre 2026.

Autres régimes : l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) et l'attestation de toutes les prestations familiales d'octobre 2026.

Envoyez le tout par courrier à la **Ligue de l'enseignement des Landes, 91 impasse Joliot-Curie, 40280 Saint-Pierre-du-Mont**, ou par mail à **vacances@laligue40.fr**.

Votre adresse mail est indispensable

La convocation et le carnet de voyage sont désormais envoyés **par mail**. Indiquez lisiblement sur la fiche d'inscription une **adresse mail valide et consultée régulièrement**, et pensez à vérifier vos courriers indésirables.

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée. Nous ne prenons pas de réservation par téléphone.

Les autres documents (carnet de voyage) sont à remettre à l'équipe d'encadrement le jour du départ, à l'arrivée au centre ou au lieu de rendez-vous (en cas de transport).

Attention : si votre enfant a besoin d'un accompagnement spécifique ou de soins médicaux particuliers, merci de le signaler dès l'inscription (voir la question 17).

Vous habitez hors des Landes ? Contactez la Ligue de l'enseignement de votre département, ou réservez sur **vacances-pour-tous.org**. Si vous êtes allocataire CAF, joignez la notification de vos aides aux vacances 2027.

2 Est-il possible de pré-réserver une place ?

Non. Nous avons besoin du **dossier d'inscription complet** (fiche d'inscription, paiement et justificatifs) pour réserver une place : **nous ne faisons pas de réservation par téléphone.**

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers.

3 Comment connaître les disponibilités des séjours ?

Nous inscrivons par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription.

Inutile de nous appeler pour savoir s'il reste des places. En pleine saison, les places bougent beaucoup entre les séjours et il est difficile d'avoir un point exact en temps réel.

Nous vous conseillons donc d'indiquer un 1er choix et, si besoin, un 2e choix de séjour. **Si, à réception de votre fiche, il n'y a plus de place sur le séjour demandé, nous vous appelons pour faire le point.** Nous pouvons aussi inscrire votre enfant sur liste d'attente et vous recontacter si une place se libère.

4 Quelles aides puis-je obtenir en 2027 ?

Pour les séjours qui commencent **à partir du 4 janvier 2027**, plusieurs aides peuvent **se cumuler** et réduire fortement le prix à payer. Voici les 4 principales :

Pass colo · Aide de l'État – enfants de 11 ans

200 à 350 € déduit du prix (tiers payant)

POUR QUI ? L'enfant l'année de ses 11 ans, si QF ≤ 1 500 €

MONTANT SELON QF 350 € (≤ 200) · 300 € (201-700) · 250 € (701-1 200) · 200 € (1 201-1 500)

QUAND ? Séjours à partir du 4 janvier 2027, l'année des 11 ans, **pour un seul séjour par an**.

AVE – Aide aux Vacances Enfants · CAF des Landes (VACAF)

jusqu'à 70 % du coût, plafonné à 50 €/jour

POUR QUI ? Enfants de 4 à 17 ans, QF ≤ 950 € (janvier)

MONTANT Prise en charge de 70 % du séjour, plafonnée à 50 €/jour, pour 2 à 15 jours (15 jours maximum par an).

QUAND ? Séjours à partir du 4 janvier 2027.

ATL – CAF des Landes · Séjours avec hébergement

10 à 14 € par jour

MONTANT SELON QF 14 €/jour (QF ≤ 449 €) · 12 €/jour (449,01 à 794 €) · 10 €/jour (794,01 à 1 000 €)

QUAND ? Séjours sans limitation de durée, du 6 janvier 2027 au 5 mars 2028.

Bon Vacances départemental · Conseil départemental des Landes

150 à 350 € par séjour (4 jours minimum)

MONTANT SELON QF Aide forfaitaire : 350 € (QF ≤ 500), 250 € (501-1 000), 150 € (1 001-1 500). Mini-séjour de 2-3 jours : 10 €/jour.

POUR QUI, QUAND ? **Réservée aux familles landaises.** Séjours à partir du 4 janvier 2027, pour un seul séjour par an.

*Montants et plafonds indicatifs : vérifiez votre éligibilité et les conditions à jour auprès de chaque organisme. Notre équipe vous accompagne dans toutes les démarches : **05 58 06 53 90**.*

Bon à savoir. Le Bon Vacances départemental s'applique à **tous les départs des familles landaises**, y compris les séjours de la brochure nationale Vacances pour tous. Envoyez-nous la demande de Bon Vacances avec votre inscription.

Les aides de votre CSE ou de votre commune s'ajoutent aux aides ci-dessus.

Pour les séjours qui commencent avant le 4 janvier 2027 (Toussaint et Noël 2026), les règles d'aides 2026 restent valables.

5 Comment calculer mon reste à charge ?

C'est simple : **reste à charge = prix du séjour – toutes les aides auxquelles vous avez droit.** Les aides sont déduites directement du prix ; vous ne réglez que la différence.

Les aides sont déduites dans cet ordre : **aide CSE ou commune, puis Bon Vacances départemental, puis ATL, puis AVE.**

Exemple 1 – Léa, 9 ans, QF CAF de 980 €

Séjour « Détente Équestre » à Cassen : 6 jours, 659 €

Prix du séjour	**659 €**
Aide CSE de l'employeur	**– 80 €**
Bon Vacances départemental (QF entre 501 et 1 000 €)	**– 250 €**
ATL CAF des Landes : 10 € × 6 jours	**– 60 €**
Reste à votre charge	**269 €**

Exemple 2 – Tom, 11 ans cette année, QF CAF de 1 200 €

Séjour « Moto-Cross » à Cassen : 6 jours, 666 €

Prix du séjour	**666 €**
Bon Vacances départemental (QF entre 1 001 et 1 500 €)	**– 150 €**
Pass colo (QF entre 701 et 1 200 €)	**– 250 €**
Reste à votre charge	**266 €**

Votre QF est inférieur ou égal à 950 € ? L'AVE de la CAF peut venir s'ajouter. **Notre équipe fait le calcul avec vous : 05 58 06 53 90.**

6 Quels sont les moyens de paiement acceptés ?

- Carte bancaire (sur place), chèque, virement
- Chèques-Vacances ANCV papier (à envoyer par courrier recommandé) et Chèques-Vacances Connect (sur place)
- Espèces, sur place à la Ligue de l'enseignement des Landes
- Prises en charge administratives : contactez le Service Vacances (justificatif à fournir à l'inscription)

7 Puis-je souscrire une garantie annulation ?

Oui, **uniquement au moment de l'inscription**. Elle coûte **4,5 % du prix total du séjour facturé**. Elle permet d'être remboursé en cas d'annulation, sur justificatif, selon les conditions de la garantie.

AU SUJET DE MON SÉJOUR

8 Où déposer et récupérer mon enfant ?

Indiquez le lieu de rendez-vous choisi sur la fiche d'inscription.

Rendez-vous directement au centre
Pas de transport organisé : Cassen (Landes), Biscarrosse, Aire-sur-l'Adour.

Départ de Mont-de-Marsan ou de Saint-Paul-lès-Dax
Saint-Jean-de-Luz, Artigues, Cap Méditerranée.

Départ de Mont-de-Marsan uniquement
Uz.

Le détail du transport figure sur la fiche séjour en ligne, sur **laligue40.fr**.

9 Quand et comment recevrai-je la convocation et le carnet de voyage ?

Ils vous sont envoyés **par mail** au plus tard 15 jours avant le départ, **et uniquement lorsque le séjour est entièrement soldé**.

Vérifiez votre adresse mail
L'adresse indiquée sur la fiche d'inscription doit être valide et consultée régulièrement. Pas de mail reçu 15 jours avant le départ ? Regardez dans vos courriers indésirables, puis contactez-nous au **05 58 06 53 90**.

Pour bien préparer le séjour, vous pouvez consulter et télécharger la fiche technique du séjour sur notre site (programme jour par jour, journée type, trousseau, transport, photos des centres).

10 Quand dois-je solder mon séjour ?

Le séjour doit être **intégralement soldé au plus tard 15 jours avant le départ**. C'est vraiment le dernier délai : il vous faut ensuite le temps de recevoir le carnet de voyage et de préparer les documents (certificat médical, attestation du Pass nautique, etc.).

11 Est-il possible de payer en plusieurs fois ?

Oui, et sans frais. Appelez-nous au **05 58 06 53 90** pour connaître les modalités.

12 Quels documents fournir pour le séjour, et à qui ?

Tous les documents à fournir sont indiqués dans la fiche technique du séjour (téléchargeable sur notre site). **Si un certificat médical est obligatoire, il est signalé en rouge.**

Si votre enfant a déjà passé le Pass nautique, inutile de le repasser : il suffit de fournir l'attestation.

Pour tous les séjours – à cocher au moment de préparer la valise :

- [] La fiche sanitaire complétée et signée.
- [] La photocopie du carnet de santé ou un certificat de vaccinations à jour (obligatoire).
- [] La fiche individuelle avec l'autorisation de droit à l'image.
- [] Moins de 16 ans : photocopie de l'attestation de Carte Vitale ou de CSS (à jour) et de la carte de mutuelle. Plus de 16 ans : la Carte Vitale et la photocopie de la carte de mutuelle.
- [] L'enveloppe d'argent de poche (non cachetée) au nom de l'enfant.
- [] La fiche trousseau, à mettre dans la valise.

Activités aquatiques ou nautiques
L'attestation de réussite au Pass nautique.

Plongée sous-marine
Le certificat médical d'absence de contre-indication aux activités subaquatiques (CACI).

Sorties en Espagne
L'autorisation de sortie du territoire (AST), la copie de la carte nationale d'identité du représentant légal, la carte nationale d'identité de l'enfant et la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Ces documents sont à remettre à l'équipe d'encadrement le jour du départ.

13 Je souhaite modifier ou annuler ma réservation

Toute demande doit être faite par écrit, en précisant votre numéro de réservation, à **vacances@laligue40.fr**.

- **À plus de 30 jours du départ**, vous pouvez modifier une inscription, sous réserve de places disponibles.
- **À moins de 30 jours du départ**, une inscription ferme ne peut plus être modifiée : tout changement de séjour est considéré comme une annulation.

Frais d'annulation (voir nos conditions générales de vente) :

Plus de 30 jours avant le départ	**75 € de frais de dossier**
Entre 30 et 21 jours	**30 % du prix total**
Entre 20 et 15 jours	**60 % du prix total**
Entre 14 et 8 jours	**80 % du prix total**
Moins de 8 jours ou absence au départ	**100 % du prix total**

C'est la date d'envoi du courrier ou du mail qui compte pour le calcul des frais.

14 Mon enfant est timide, va-t-il s'adapter ?

Nos équipes ont l'habitude : la timidité disparaît souvent dès les premières heures.

15 Mon enfant sera-t-il avec des jeunes de son âge ?

Oui, les enfants sont regroupés par tranche d'âge, pour un séjour à leur mesure.

16 Qui encadre les activités ?

Des animateurs BAFA et des directeurs BAFD. Les activités spécifiques (moto, quad, équitation, ski, escalade…) sont encadrées par des professionnels diplômés.

17 Mon enfant a des besoins spécifiques (handicap, PAI, allergie, régime alimentaire…) : comment faire ?

Signalez-le dès l'inscription, dans la rubrique « Informations utiles pour le séjour » de la fiche d'inscription :

- PAI (projet d'accueil individualisé) et allergies alimentaires ou médicamenteuses
- Régime alimentaire particulier
- Besoins spécifiques ou situation de handicap
- Toute autre information utile à l'accueil de votre enfant

N'hésitez pas à **appeler le Service Vacances au 05 58 06 53 90** pour en parler avant le séjour : plus nous sommes informés tôt, mieux nous préparons l'accueil de votre enfant avec l'équipe d'encadrement.

SUR PLACE ET APRÈS LE SÉJOUR

18 Mon enfant peut-il prendre son téléphone portable ?

Ce n'est pas interdit, mais l'équipe d'encadrement en réglemente l'usage et indique des temps d'utilisation. La Ligue de l'enseignement des Landes ne peut pas être tenue responsable en cas de vol, de perte ou de casse.

19 Je souhaite obtenir une facture acquittée

Faites la demande au Service Vacances, après le séjour, à **vacances@laligue40.fr**.

20 Dois-je prévoir de l'argent de poche ?

Ce n'est pas obligatoire. Nous conseillons en général **15 € maximum pour les plus jeunes** et **20 à 30 € par semaine pour les plus grands**.

21 Comment avoir des nouvelles de mon enfant pendant le séjour ?

Un blog est disponible sur la plupart des séjours. Le lien et le code d'accès vous sont communiqués avec la convocation, une dizaine de jours avant le départ.

Les centres sont aussi sur Facebook et Instagram. Les appels sont possibles sur un temps défini par le centre.

22 Mon enfant part avec un copain ou une copine et souhaite être dans la même chambre

Les chambres ne sont pas mixtes et sont organisées par tranche d'âge. Pour que votre enfant soit avec son ami, indiquez-le à la réservation ou écrivez-nous à **vacances@laligue40.fr**.

23 Mon enfant a oublié des affaires au centre, qui contacter ?

Contactez le centre par mail ou par téléphone (coordonnées sur la fiche technique du séjour), ou écrivez-nous à **vacances@laligue40.fr**.

AUTRES

Recrutement

Rejoignez la Ligue de l'enseignement, leader européen des séjours de vacances éducatifs pour enfants et jeunes. Chaque année, elle propose des milliers de séjours pendant les vacances scolaires, vers 360 destinations.

Envoyez votre candidature à : **recrutementcassen@laligue40.fr**

Vous ne trouvez pas votre réponse ?
L'équipe du Service Vacances vous répond du lundi au vendredi.

05 58 06 53 90
vacances@laligue40.fr